

RAPPORT DE JURY CONCOURS EXTERNE COMMUN SA Classe Normale –Session 2017

1. Présentation générale du concours

1.1. Missions des secrétaires administratifs

Les secrétaires administratifs sont chargés de tâches administratives d'application. A ce titre, ils participent à la mise en œuvre, dans les cas particuliers qui leur sont soumis, des textes de portée générale.

Ils exercent notamment des tâches administratives de gestion dans les domaines des ressources humaines, logistiques, financiers ou comptables. Ils peuvent se voir confier des tâches de rédaction et être chargés de l'animation d'une équipe. Ils peuvent également assurer des fonctions d'assistant de direction.

1.2. Nature des épreuves

Le concours prévu au I de l'article 5 du décret du 18 novembre 1994 comporte deux épreuves écrites d'admissibilité et une épreuve orale d'admission.

Les épreuves d'admissibilité consistent en :

- Un cas pratique avec une mise en situation à partir d'un dossier documentaire remis au candidat pouvant comporter des graphiques ainsi que des données chiffrées. Le dossier doit relever d'une problématique relative aux politiques publiques et comporter plusieurs questions précédées d'une présentation détaillée des attentes du jury destinée à mettre le candidat en situation de travail (durée : trois heures ; coefficient 3). Pour cette épreuve, le dossier documentaire ne peut excéder vingt pages.
- Une épreuve constituée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :
 - Gestion des ressources humaines dans les organisations
 - Comptabilité et finances
 - o Problèmes économiques et sociaux
 - o Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes (connaissances générales, ouverture au monde, politiques publiques...) et une partie optionnelle, accompagnée d'un ou de plusieurs documents (Durée 3 heures ; coefficient 2).

L'épreuve d'admission consiste en un entretien avec le jury , à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre, visant à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : vingt-cinq minutes, dont dix minutes au plus d'exposé, précédée d'une préparation de vingt-cinq minutes; coefficient 4).

2. Données statistiques sur la session 2017.

Nombre de postes offerts au concours

| Nombre total | Affaires | Intérieur | Culture | Education | Agriculture |
|--------------|----------|-----------|---------|-----------|-------------|
| | sociales | | | Nationale | |
| 29 | 8 | 13 | 3 | 3 | 2 |

Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admissibilité

| Centre d'examen | Nombre d'inscrits | Nombre de présents | Pourcentage de présents |
|---------------------|-------------------|--------------------|-------------------------|
| SESSION 2017 | 438 | 165 | 37.7% |
| Rappel session 2016 | 432 | 155 | 36% |

Résultats de l'épreuve d'admissibilité

- La moyenne générale de l'épreuve est de 10.5 /20 (8.87 en 2016)
- Note la plus haute : 17.5/20 pour le cas pratique et 17.25/20 pour l'épreuve à options
- Note la plus basse : 4/20 pour le cas pratique et 2.75/20 pour l'épreuve à options
- Nombre de candidats retenus pour l'épreuve orale d'admission : 65(soit 39.4 % des présents).
- Seuil d'admissibilité : 11 / 20 (55/100)

| | Notes inférieures à | Notes entre 5 et | Notes entre 10 et | Notes entre 15 et |
|--------------|---------------------|------------------|-------------------|-------------------|
| | 5/20 | 9.99/20 | 14.99/20 | 20/20 |
| | | | | |
| Cas pratique | 3 (1.82%) | 67 (40.61%) | 80 (48.48%) | 15 (9.09%) |
| Option | 8 (4.85%) | 77 (46.67%) | 70 (42.42%) | 10 (6.06%) |

Résultats de l'épreuve orale d'admission

• Nombre de candidats présents à l'épreuve d'admission : 61 (soit 4 absents)

• Moyenne générale de l'épreuve d'admission : 11.84/20

Note la plus haute : 18/20Note la plus basse : 3/20

| Notes inférieures à 5 | Notes entre 5 et 9.99 | Notes entre 10 et 14.99 | Notes entre 15 et 20 |
|-----------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|
| 2 (3.28%) | 16 (26.23%) | 25 (40.98%) | 18 (29.51%) |

Résultats du concours

- 29 admis sur liste principale et 14 admis sur liste complémentaire
- Nombre de points du 1^{er} candidat sur liste principale : 149.75 points (15.55 à l'écrit 18 à l'oral)
- Nombre de points du dernier admis sur liste principale : 112 pts (12.8 à l'écrit-12 à l'oral)
- Nombre de points du 1^{er} admis sur liste complémentaire : 111 pts (12.6 12)
- Nombre de points du dernier candidat admis sur liste complémentaire : 97.75 pts (11.55 10)

3. L'épreuve écrite commune d'admissibilité.

Rappels sur l'épreuve commune

<u>Epreuve commune avec le concours interne</u>: Cas pratique avec mise en situation à partir d'un dossier documentaire qui doit relever une problématique relative aux politiques publiques. Le candidat doit effectuer une analyse synthétique de la problématique posée et répondre à des questions précises.

L'objectif est d'apprécier l'aptitude du candidat à se mettre en situation de travail.

- Structuration de la copie et logique de raisonnement
- Respect des consignes données et réponses aux questions
- Qualités rédactionnelles

Présentation du sujet de l'épreuve commune

<u>Sujet</u>: Ensemble de documents traitant des thèmes de la diversité et de la lutte contre les discriminations au sein de la fonction publique.

Ce qui est demandé aux candidats :

• Réaliser une note à partir des documents, <u>en y intégrant</u> les réponses à 5 **questions précises**.

Analyse du jury sur l'épreuve commune

Objectifs de l'épreuve

- Analyser une consigne et des dossiers afin d'en identifier les éléments utiles au traitement du sujet.
- Organiser méthodiquement les informations nécessaires à la rédaction d'une note.
- Produire, en un temps limité, et à l'aide des seuls éléments du dossier, un document synthétique, compréhensible et exploitable.

Les facteurs de réussite.

Comme l'année précédente, il convient de souligner la plus-value apportée par la réalisation d'un devoir structuré et répondant, avec logique, à la problématique présentée dans le sujet. Une note réussie doit constituer pour son destinataire un moyen d'information qui valorise de manière objective les données centrales du sujet. Elle doit reprendre les informations essentielles des documents et les mettre en valeur de manière ordonnée autour d'un plan clair et compréhensible.

Les écueils à éviter.

Une exploitation incomplète des documents

Il convient d'apporter des réponses claires aux questions en s'appuyant sur les documents donnés. Une lecture attentive des documents est donc nécessaire afin de réussir cet exercice. Les candidats ne doivent pas se contenter de répondre partiellement aux questions, ou de paraphraser les documents. L'ensemble des documents doit être exploité. En revanche, il n'est pas conseillé de fonder sa note sur des éléments absents du dossier ou sur des considérations personnelles.

Fautes d'orthographe et se syntaxe

Sans surprise, certaines copies présentant trop de fautes d'orthographe ou une syntaxe approximative ont été pénalisées. Il est **important que les candidats puissent démontrer des capacités de rédaction**, **de clarté et de synthèse.** Une **relecture des copies est vivement conseillée**, afin de corriger les éventuelles fautes.

4. L'épreuve d'admissibilité à options

Rappels sur l'épreuve

Epreuve en 2 parties (coefficients à parts égales 1 et 1)

- Une série de questions communes portant sur un thème précis (le service civique) :3 questions appelant 3 réponses (assez) courtes.
- Une série de questions portant sur l'option choisie par le candidat. 5 questions appelant des réponses (assez) courtes.

Rappel des options et choix des candidats

| Option choisie | Nombre de | %age |
|-----------------------|-----------|--------|
| | copies | |
| Comptabilité finances | 29 | 17.57% |
| Enjeux France contemp | 26 | 15.76% |
| GRH | 72 | 43.64% |
| Pb éco. et sociaux | 38 | 23.03% |

Présentation des sujets

Sujet commun:

Répondre à 3 questions à partir d'un dossier composé de 3 documents.

Thèmes abordés : le droit d'asile et la politique migratoire

Option comptabilité et finances

Cas d'espèce en 4 parties comprenant plusieurs questions et des annexes comptables (plan comptable, factures, état de rapprochement bancaire)

Notions comptables à connaître : facturation, trésorerie, acquisition d'immobilisation, compte de résultat, écritures d'amortissement, calcul et écritures de ristourne, etc..

Option problèmes économiques et sociaux

Répondre à 4 questions à partir d'un dossier composé de 5 documents.

Thèmes abordés :le rôle des banques dans le financement de l'économie, l'impact du développement des marchés financiers, les financements participatifs.

Option enjeux de la France contemporaine et de l'Union Européenne

Répondre à 7 questions à partir d'un dossier composé de 2 documents.

Thèmes abordés : les institutions européennes, le « Brexit », le sommet de Bratislava de septembre 2016.

Option gestion des ressources humaines

Répondre à 5 questions à partir d'un dossier composé de 6 documents.

Thèmes abordés :la mobilité et la formation des fonctionnaires (dispositif du compte personnel formation).

Résultats de l'épreuve écrite à options

| Option choisie | Nombre de | Pourcentage/ | Moyenne | Note la plus | Note la plus |
|-----------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|--------------|
| | copies | total des | des notes | haute | basse |
| | | copies | | | |
| Comptabilité finances | 29 | 17.58% | 7.25 | 14.75 | 2.75 |
| Enjeux France contemp | 26 | 15.76% | 9.8 | 15.25 | 6.25 |
| GRH | 72 | 43.63% | 10.9 | 17.25 | 3 |
| Pb éco. et sociaux | 38 | 23.03% | 9.9 | 15.75 | 5 |

Analyse du jury

Des options différemment attractives

Comme l'an dernier, le choix des candidats s'est plutôt porté sur les options GRH (44%) et problèmes économiques (23%). Les options les moins prisées ont été « enjeux France contemporaine et UE » (16%) et « comptabilité-finances » (17.5%). **Réputée plus technique, cette dernière souffre manifestement d'un défaut d'attractivité qui se vérifie d'une année sur l'autre.**

Des épreuves au degré de difficulté différent

Trois des quatre sujets optionnels (EFC; GRH; PES) étaient d'un niveau de difficulté équivalent et ne nécessitaient pas forcément de connaissances spécifiques particulières. Pour ces 3 options, **les documents présentés permettaient de trouver la quasi intégralité des réponses aux questions posées.**

Une lecture attentive des textes présentés et des questions posées permet souvent aux candidats de répondre de manière précise et satisfaisante.

En revanche, **le sujet de comptabilité finances est apparu une nouvelle fois plus difficile**. Il comprenait plus de questions, plus de documents, et faisait appel à des connaissances comptables préalables en comptabilité privé qui ont pu dérouter les candidats.

Préconisation : Il serait souhaitable que les sujets puissent être plus adaptés et tournés vers les finances publiques et la comptabilité publique. Leur élaboration doit être effectuée par des professionnels des finances publiques, et adaptée à ce qui peut être demandé à un SACN dans le cadre professionnel d'un établissement public ou d'un service déconcentré de l'Etat.

La gestion du temps

Certains candidats ne traitent que partiellement l'épreuve, en accordant trop de temps à la partie commune et pas assez aux épreuves optionnelles.

Il peut être conseillé aux candidats de mieux gérer leur temps, en faisant attention de ne pas trop obérer la partie optionnelle qu'ils ont choisi, et sur laquelle ils sont à priori mieux préparés.

5. L'épreuve d'admissibilité à options

Rappels sur l'épreuve

L'épreuve orale d'admission consiste en un entretien avec le jury, à partir d'un texte court relatif à un sujet de société en rapport avec le rôle des administrations ou portant sur une politique publique comportant une ou deux questions auxquelles le candidat doit répondre. Ces questions visent à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète, le cas échéant sous forme de mise en situation. Cette épreuve de 25 minutes (dont 10 minutes d'exposé au maximum) est précédée d'un temps de préparation de 25 minutes.

L'entretien oral

Les thèmes abordés dans les textes proposés aux candidats sont variés et ne concernent pas uniquement l'actualité récente. Ils peuvent également traiter de problématiques plus générales (modernisation de la fonction publique, développement durable, droits et obligations des fonctionnaires, etc..).

Lors de cet exercice de réponse aux questions, le jury apprécie d'avantage les capacités de réflexion du candidat que ses connaissances précises sur le sujet abordé.

Lors de l'entretien, le candidat est nécessairement interrogé sur ses connaissances administratives générales, et en particulier sur celles concernant le milieu professionnel dans lequel il entend exercer.

Il convient de faire preuve de curiosité, et de s'être documenté au préalable sur le fonctionnement général des ministères recruteurs. Dans le cadre d'un concours commun, cette exigence est encore plus criante. Les candidats doivent ainsi, non seulement connaître les bases du fonctionnement de leur administration d'origine (préfecture, éducation nationale, par exemple), mais aussi celles susceptibles de les accueillir (organisation territoriale des ministères concernés, rôle du préfet, du recteur, etc..).

6. Conclusion

Le niveau des candidats s'est avéré très hétérogène, mais dans l'ensemble meilleur que celui de la session précédente (en particulier sur l'épreuve orale d'admission)

Que ce soit pour l'épreuve écrite ou pour l'épreuve orale, il est fortement recommandé de préparer préalablement son concours afin d'augmenter les chances de réussite.

Les candidats doivent faire preuve de plus de méthode et de capacités d'analyse et de synthèse.

Par ailleurs, le caractère « commun » (Education nationale et Intérieur) du concours exige que les candidats se soient (au minimum) informés sur le fonctionnement et l'organisation des administrations concernées par le recrutement.